

Aux Maires des communes de la CCDSV  
A M. le Maire de la commune de Jassans-Riottier

N/Réf : VL/SLa/CF/2022-943  
Objet : Simplification des accès en déchèterie  
PJ : Règlement des déchèteries  
Copie : CAVBS

Trévoux, le 30 JUIN 2022

Affaire suivie par : Caroline FAYE  
Responsable du service Déchets

### Envoi par mail

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Jusqu'à présent, le règlement des déchèteries prévoyait 3 types d'accès pour les particuliers :

- Badge vert, pour les véhicules de tourisme jusqu'à 7 places assises, 50 passages gratuits, puis facturation de 15 € le passage supplémentaire ;
- Badge orange, pour les véhicules de tourisme supérieur à 8 places assises et les véhicules de type utilitaires, 12 passages gratuits, puis facturation de 15 € le passage supplémentaire ;
- Badge orange temporaire, pour les véhicules de location ou prêt, 12 passages gratuits, puis facturation de 15 € le passage supplémentaire.

La Commission « Environnement/PCAET/Gestion des Déchets/Aire des Gens du Voyage » s'est réunie le 19 janvier 2022 et a proposé la simplification du règlement des déchèteries, par la mise en place d'un seul badge vert pour les particuliers et la limitation à 30 passages gratuits par an, pour une année civile. Chaque passage supplémentaire sera facturé 15€ par les services de la Communauté de communes.

Vous trouverez en pièce jointe le nouveau règlement des déchèteries, voté lors du Conseil communautaire du 17 mars 2022 et intégrant ces modifications.

La mise en œuvre de ces changements sera opérationnelle à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Un courrier a été envoyé aux usagers n'ayant qu'un seul badge orange, pour qu'ils puissent obtenir un badge vert en remplacement.

Les badges oranges seront désactivés le matin du vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

Les services de la Communauté de communes feront les manipulations sur le logiciel, pour les usagers possédant un badge vert et un badge orange.

L'équipe du service déchets reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire par téléphone au 04 74 00 19 02 ou par mail [dechets@ccdsv.fr](mailto:dechets@ccdsv.fr)

Je vous prie d'agréer agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Vice-Président en charge des Déchets,  
Vincent LAUTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Lautier".